

LE PLAN COMPTABLE GENERAL (PCG)

- **Objectif(s) :**
 - Découvrir les caractéristiques essentielles du plan de comptes du PCG.
- **Pré-requis :**
 - Etre capable de distinguer les comptes de bilan et les comptes de gestion.
- **Modalités :**
 - Codification des comptes.
 - Synthèse.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. REFERENCES JURIDIQUES.....	2
Chapitre 2. STRUCTURE.....	2
Chapitre 3. PLAN DE COMPTES.	2
3.1. Titre IV du PCG.....	2
3.2. Classes de comptes.	3
3.3. Numérotation des comptes et systèmes comptables.....	3
Chapitre 4. CODIFICATION.....	3
4.1. Caractéristiques.....	3
4.2. Exemple de codification décimale.....	4
4.3. Codification des biens stockés.	4
4.4. Correspondance et articulation des comptes des classes 6 et 3.....	4
4.4.1. Principe de numérotation.	4
4.4.2. Exemples.....	4
4.4.3. Remarques.	5
4.5. Correspondance et articulation des comptes des classes 7 et 3.....	5
4.5.1. Principe de numérotation.	5
4.5.2. Exemples.....	5
4.6. Symétrie des comptes des classes 6 et 7.....	5
La codification des comptes des classes 6 et 7 est <i>symétrique</i>	5
4.7. Comptes de tiers individuels et comptes collectifs.....	6
4.8. Comptes de ventilation : comptes généraux et sous comptes.	6
4.9. Rattachement de comptes à des comptes principaux.....	7
4.10. Comptes dont la terminaison est un 8.	7
4.11. Symétrie entre les comptes de dotations et de reprises par nature.	7
4.12. Adaptation du plan de comptes aux besoins des entités.	7
4.13. Regroupement des comptes dans les documents de synthèse.....	7
Chapitre 5. SYNTHESE.....	8

Chapitre 1. REFERENCES JURIDIQUES.

Le référentiel de l'*International Accounting Standards Board (IASB)* entraîne l'obligation pour toutes les entités économiques de respecter l'ensemble des normes relatives aux informations financières : les *International Financial Reporting Standards (IFRS)*.

Cette obligation a pour but de réaliser une *harmonisation* des techniques comptables et la *comparabilité* des résultats des entreprises entre elles et dans le temps.

Les normes de l'IASB constituent un cadre conceptuel dans lequel les modalités pratiques et les guides professionnels doivent s'inscrire pour respecter le label de *qualité des informations financières*.

En France, les règlements dont le PCG, précisent les principes comptables, un plan de comptes, les modèles des états financiers et les adaptations des normes internationales dans les comptabilités des entités économiques. La convergence du PCG aux normes internationales est progressive.

Chapitre 2. STRUCTURE.

Le PCG comprend 5 grandes parties :

- Titre I : Objet de la comptabilité.
- Titre II : Définition des actifs, des passifs, des produits et des charges.
- Titre III : Règles d'évaluation et de comptabilisation.
- Titre IV : Tenue, structure et fonctionnement des comptes.
- Titre V : Documents de synthèse.

Les articles du PCG font l'objet d'une codification décimale.

Exemple pour l'article 3 1 1 - 1 - relatif aux critères de comptabilisation d'un actif :

- **Titre III** – Règles de comptabilisation et d'évaluation.
 - **Chapitre 1** – Comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et des charges.
 - **Section 1** – Comptabilisation des actifs.
 - **Sous-section 1** – Critères de comptabilisation.

Ce système de codification des articles facilite l'adaptation du PCG aux évolutions continues et permet l'insertion, le retrait ou la modification d'articles.

Chapitre 3. PLAN DE COMPTES.

3.1. Titre IV du PCG.

Le plan de comptes est détaillé dans le titre IV du PCG.

Article 410-5 du PCG : « L'entité établit un *plan de comptes* conforme au plan de comptes figurant à l'article 432-1. Le *compte* est la plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des mouvements comptables. Les opérations sont enregistrées dans les comptes dont l'intitulé correspond à leur nature. La compensation des comptes est interdite. ... »

Article 431-1 du PCG : « Le résumé du plan de comptes qui présente pour chaque classe la liste des *comptes à deux chiffres* constitue le cadre comptable. »

Article 432-1 du PCG : « Le plan de comptes est commun au système de base, au système abrégé et au système développé.

Les comptes utilisés dans chaque système sont distingués de la façon suivante :

- *système de base* : comptes imprimés en caractères normaux,
- *système abrégé* : comptes imprimés en caractères gras,
- *système développé* : comptes du système de base et comptes imprimés en caractères italiques.»

Le plan de comptes présente certaines caractéristiques dans sa conception et dans la codification de comptes.

3.2. Classes de comptes.

Comptes	N° classes	Classifications
Comptes de bilan	1	CAPITAUX
	2	IMMOBILISATIONS
	3	STOCKS ET EN-COURS
	4	TIERS
	5	FINANCIERS
Comptes de gestion	6	CHARGES
	7	PRODUITS
Autres comptes	8	SPÉCIAUX

3.3. Numérotation des comptes et systèmes comptables.

La numérotation des comptes dépend du système comptable :

- système de base : comptes à **3 chiffres**.
- système abrégé ou simplifié : comptes à **2 chiffres**.
- système développé : comptes à **4 chiffres** et plus.

Chapitre 4. CODIFICATION.

4.1. Caractéristiques.

La codification des comptes s'articule autour de trois caractères principaux à savoir :

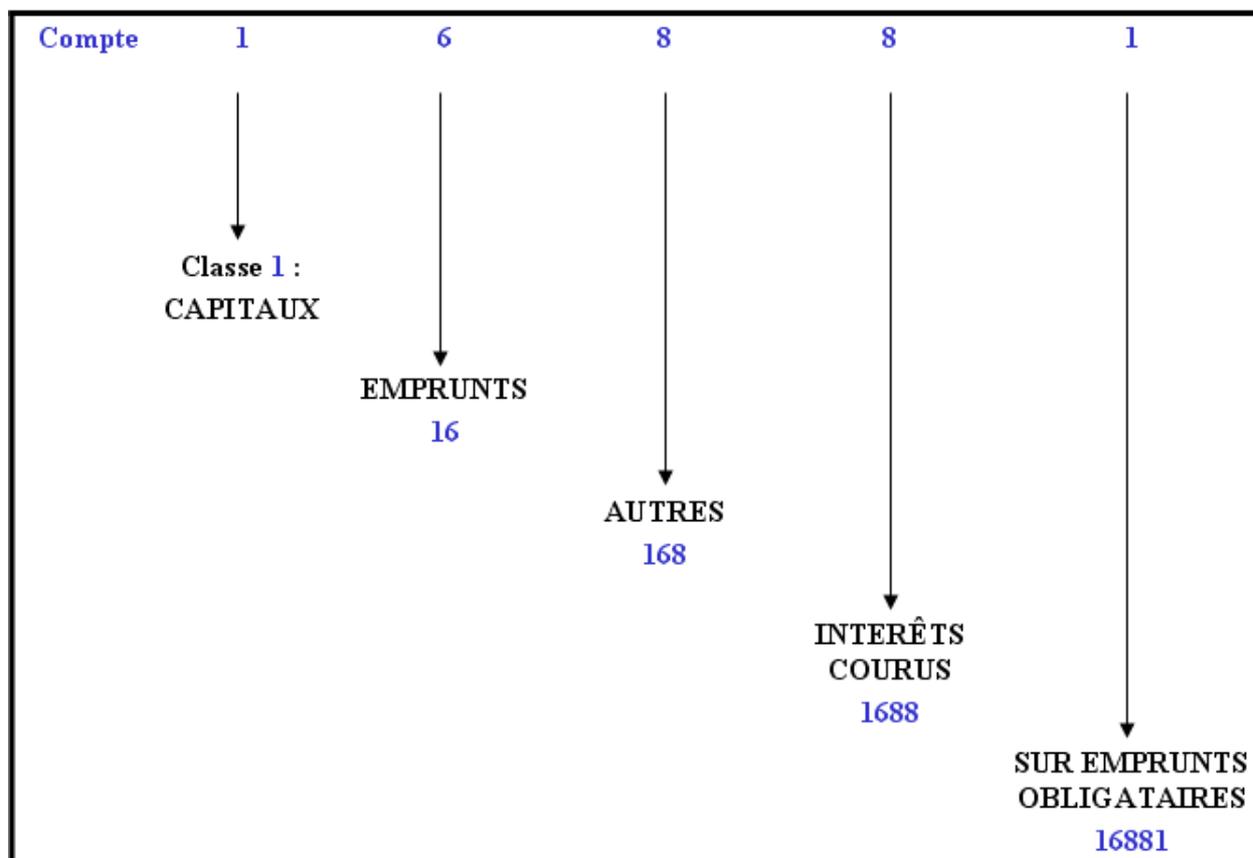
- **code décimal (0 à 9).**
- **code articulé (n° classe, n° compte principal, n° sous compte).**
- **code significatif (codes 0, 1, 7, 8, 9 selon leur place dans les numéros des comptes).**

La codification des comptes facilite les opérations d'imputation des opérations dans les comptes, leur saisie au clavier ou la recherche d'un compte dans le **plan de comptes d'un logiciel comptable** utilisé.

Après saisie des opérations de base, les traitements comptables sont automatisés.

Codes	Position du code	Signification	Exemples
.8	2ème position pour les comptes de la classe 2	Amortissements	213 Constructions 2813 Amortissement des constructions
.9	2ème position pour les comptes des classes 2,3,4,5	Dépréciations	261 Titres de participation 2961 Dépréciation des titres de participation
..9	3ème position pour les comptes des classes 1,2,4,5,6,7	Compte à solde de sens contraire à celui du compte de rattachement	411 Clients (SD) 4191 Clients, avances et acomptes reçus sur commandes (SC)
..0	3ème position pour tous	Comptes globaux et de	210 Immobilisations corporelles

4.2. Exemple de codification décimale.



4.3. Codification des biens stockés.

- Matières premières : 31.
- Autres approvisionnements : 32.
- Marchandises : 37.
- Produits finis : 355.

4.4. Correspondance et articulation des comptes des classes 6 et 3.

4.4.1. Principe de numérotation.

- Comptes de stocks : 3.
- Comptes d'achats : 60.
- Comptes de variations de stock : 603.

4.4.2. Exemples.

Code : Matières premières

- 31 Stock de matières premières
- 601 Achats de matières premières
- 6031 Variations de stocks de matières premières

Code : Autres approvisionnements

- 32 Stock d'autres approvisionnements
- 602 Achats d'autres approvisionnements

6032 Variations de stocks d'autres approvisionnements

Code : Marchandises

37 Stock de marchandises

607 Achats de marchandises

6037 Variations de stocks de marchandises

4.4.3. Remarques.

Achats stockés et achats non stockés :

60 1 Achats stockés de matières premières

60 3 1 Variations de stocks de matières premières

60 2 Achats stockés d'autres approvisionnements

60 3 2 Variations de stocks d'autres approvisionnements

60 6 Achats non stockés de matières et fournitures

60 7 Achats de marchandises

60 3 7 Variations de stocks de marchandises

4.5. Correspondance et articulation des comptes des classes 7 et 3.

4.5.1. Principe de numérotation.

- Compte de Ventes de produits finis (production vendue) : **701.**
- Compte de Production stockée : **713.**
- Compte de stocks : **3.**
- Compte de Production immobilisée : **72.**

4.5.2. Exemples.

Code : Produits finis

355. Stocks de produits finis

71355. Production stockée de produits finis

4.6. Symétrie des comptes des classes 6 et 7.

La codification des comptes des classes 6 et 7 est *symétrique*.

Comptes de charges et comptes rattachés aux comptes de charges de la classe 6		Comptes de produits et comptes rattachés aux comptes de produits de la classe 7	
601	Achats de matières premières	701	Ventes de produits finis
607	Achats de marchandises	707	Ventes de marchandises
609	Rabais, Remises, Ristournes Obtenus Sur Achats	709	Rabais, Remises, Ristournes Accordés sur Ventes
6091	R. R. R.O. sur achats de Matières Premières	7091	R. R. R. A. sur ventes de Produits Finis
6092	R.R.R.O. sur achats d'autres approvisionnements	7092	R. R. R. A. sur ventes de Produits Intermédiaires
6097	R. R. R.O. sur achats de Marchandises.	7097	R. R. R. A. sur ventes de Marchandises
619.	R. R. R.O. sur services extérieurs	7096	R. R. R. A. sur prestations de services
629.	R. R. R.O. sur autres services extérieurs		
65	Autres charges de gestion courante	75	Autres produits de gestion courante

66	Charges financières	76	Produits financiers
665	Escomptes accordés	765	Escomptes obtenus
666	Pertes de change	766	Gains de change
67	Charges exceptionnelles	77	Produits exceptionnels
675	Valeurs Comptables des Eléments d'Actif Cédés	775	Produits des Cessions d'Eléments d'Actif
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges d'exploitation	781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions - Produits d'exploitation
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	7815	Reprises sur provisions d'exploitation
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants
686	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières	786	Reprises sur dépréciations et provisions - Produits financiers
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers	7866	Reprises sur dépréciations des éléments financiers
687	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges exceptionnelles	787	Reprises sur dépréciations et provisions - Produits exceptionnels
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	78725	Reprises sur amortissements dérogatoires

4.7. Comptes de tiers individuels et comptes collectifs.

A partir d'un compte collectif de tiers, il est possible de rattacher autant de comptes individuels que nécessaire.

Exemples :

- 401 Fournisseurs (compte collectif)
- 401 0026 Fournisseur Marchand (compte individuel)
- 404 Fournisseurs d'immobilisations (compte collectif)
- 404 0018 Fournisseur Lucas (compte individuel)
- 411 Clients (compte collectif)
- 411 0405 Client Max (compte individuel)

4.8. Comptes de ventilation : comptes généraux et sous comptes.

La numérotation des comptes est articulée et donc *extensible*, selon les besoins de gestion et d'analyse de l'activité de l'entité.

Exemples de répartition des achats et des ventes de marchandises *par catégorie et par pays* :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 607 Achats de marchandises | 707 1 Ventes de marchandises A |
| 607 1 Achats de marchandises A | 707 1 Ventes de marchandises A |
| 607 2 Achats de marchandises B | 707 2 Ventes de marchandises B |
| 607 3 Achats de marchandises C | 707 3 Ventes de marchandises C |

Exemples de codes pays : France : 1 Europe : 2 USA : 3

- | | |
|---|---|
| 60711 Achats de marchandises A en France | 70721 Ventes de marchandises B en France |
| 60732 Achats de marchandises C en Allemagne | 70712 Ventes de marchandises A en Allemagne |
| 60723 Achats de marchandises B aux USA | 70733 Ventes de marchandises C aux USA |

4.9. Rattachement de comptes à des comptes principaux.

De nombreux comptes sont rattachés à des comptes principaux.

Exemples :

- 401 Fournisseurs d'autres biens et services
- 40 9 1 Fournisseurs, avances et acomptes versés
- 40 9 6 Fournisseurs, créances pour emballages à rendre

- 411 Clients
- 41 9 1 Clients, avances et acomptes reçus
- 41 9 6 Clients, dettes pour emballages con

4.10. Comptes dont la terminaison est un 8.

Il s'agit de *comptes d'attente ou de régularisation*.

Exemple :

- 445 8 TVA à régulariser ou en attente
- 40 8 Fournisseurs-Factures non parvenues
- 41 8 Clients – Produits non facturés
- 4 8. Comptes de régularisations
- 5 8. Virements internes
- 168. Intérêts courus

4.11. Symétrie entre les comptes de dotations et de reprises par nature.

Exemples des dotations et reprises :

- 681. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – *charges d'exploitation*
- 781. Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions – *produits d'exploitation*

- 686. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – *charges financières*
- 786. Reprises sur dépréciations et provisions – *produits financiers*

- 687. Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – *charges exceptionnelles*
- 787. Reprises sur dépréciations et provisions – *produits exceptionnels*

Application aux transferts de charges par nature :

- 791. Transferts de *charges d'exploitation*
- 796. Transferts de *charges financières*
- 797. Transferts de *charges exceptionnelles*

4.12. Adaptation du plan de comptes aux besoins des entités.

Toute entité établit un plan de comptes évolutif, en conformité avec le Plan Comptable Général, en fonction du secteur d'activités, des choix de gestion et des documents de synthèse.

Des plans comptables spécifiques adaptés au PCG doivent être utilisés par les entreprises des différents secteurs d'activités (hôtellerie, assurance, banque, agriculture, pêche, ...) ainsi que dans toutes les administrations publiques, privées et les collectivités territoriales.

4.13. Regroupement des comptes dans les documents de synthèse.

Les regroupements des comptes dans les postes du bilan et du tableau de résultat doivent être effectués à partir du tableau de rapprochement et de la nomenclature des comptes du PCG.

Des documents de synthèse particuliers concernent les sociétés dont les comptes sont consolidés dans le cadre des normes de l'IASB.

Chapitre 5. SYNTHÈSE.

CARACTERISTIQUES DE LA CODIFICATION DU PLAN DE COMPTES

Comptes	N° classes	Classifications
Comptes de bilan	1	CAPITAUX
	2	IMMOBILISATIONS
	3	STOCKS ET EN-COURS
	4	TIERS
	5	FINANCIERS
Comptes de Gestion	6	CHARGES
	7	PRODUITS
Autres classes	8	SPÉCIAUX

Codification des comptes du Plan Comptable Général :

- *décimale (0 à 9),*
- *articulée (classe / comptes principaux / comptes / sous comptes),*
- *significative (place des codes 0,8, 9 dans la numérotation de certains comptes),*
- *symétrique (charges 6 et produits 7),*
- *extensible (création de nouveaux comptes, comptes de tiers : clients, fournisseurs, achats, ...),*
- *évolutive (selon les besoins de l'entité),*
- *adaptable (aux différents secteurs d'activités).*